

raient maintenant se rendre en Hongrie afin de distribuer les aliments et les médicaments à ceux qui en ont besoin.

Cela répond à cette autre question soulevée par l'honorable député qui dirige maintenant l'opposition officielle. Il dit que \$200,000 est une somme insignifiante, et que nous avons porté cette somme de \$200,000 à un million de dollars. La proposition primitive portait sur un million de dollars, dont une somme de \$100,000 devait aller à la Croix-Rouge et \$100,000 au haut commissaire des secours pour les réfugiés, des Nations Unies, pour aider à alléger les souffrances des réfugiés après leur sortie de Hongrie. Cependant, à ce moment-là, nous n'étions pas disposés à demander au Parlement de voter des fonds des contribuables pour que ces fonds soient mis entre les mains et sous le contrôle de n'importe quel gouvernement hongrois sous la férule communiste, qui pourrait s'en servir à ses propres fins, sous quelque nom qu'il se donne et quels que soient les titres démocratiques dont il voudrait se réclamer. Nous avons acquis une certaine expérience, mais pas beaucoup, sur la façon dont les approvisionnements venant d'autres pays ont été utilisés dans des pays communistes aux fins du régime au pouvoir qui était responsable de la misère que nous-mêmes et d'autres nations libres cherchions à soulager. Et, aussitôt que nous avons appris que les secours pourraient être distribués comme il convient, nous sommes revenus à la somme initiale d'un million de dollars. Le feuillet de crédits qui a été distribué et dont la Chambre est maintenant saisie porte sur une somme d'un million de dollars qui doit servir sous réserve des décisions du Conseil du Trésor,—nous voulons ainsi que le Conseil du Trésor puisse s'assurer hors de tout doute que tout ce qui sera tiré de ce fonds de \$800,000,—puisqu'une somme de \$100,000 doit aller à la Croix-Rouge pour l'aide aux réfugiés hors de la Hongrie, et une autre somme de \$100,000 au haut commissaire des réfugiés, des Nations Unies, pour les réfugiés,—sera dépensée soit par la Croix-Rouge soit par un organisme des Nations Unies, organismes dont nous pourrions être sûrs qu'ils sont en mesure de s'assurer que l'aide ira réellement et exclusivement à ceux qui ont été véritablement les victimes des crimes horribles qui ont été perpétrés contre la Hongrie au cours des quelques dernières semaines.

C'est ce qui explique le libellé du crédit:

Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour porter secours aux victimes des derniers événements tragiques de Hongrie, \$1,000,000.

Je me suis étendu un peu plus que je ne le prévoyais sur cette question et j'en ai parlé plus longuement que l'honorable député qui m'a précédé ou moi-même, nous esti-

[Le très hon. M. St-Laurent.]

mions qu'il aurait fallu le faire en cette occasion. Mais puisque nous nous sommes aperçus que certains honorables députés ne désiraient pas s'en tenir aux crédits pour discuter cette affaire, ce qui leur aurait permis de poser des questions et de recevoir des réponses, il faudra bien que le débat ait lieu maintenant. Quoi qu'il en soit, qu'il ait lieu maintenant ou lors de l'examen des crédits, je souhaite que la décision prise soit telle que la population puisse se dire que ceux qui ont participé au débat sont parvenus à s'élever au-dessus des considérations de parti lorsqu'il s'est agi pour eux d'examiner une question qui intéresse, non seulement notre peuple libre, à nous, mais les peuples libres du monde entier.

Sans doute nous entendrons- nous reprocher certaines choses que, dans notre manque de sagesse, nous avons cru devoir faire parce que nous y voyions la meilleure solution à ces questions. Je souhaite toutefois qu'on reconnaisse qu'il est bon que nous nous acquittions de nos obligations envers l'ONU en participant comme il convient à ces forces des Nations Unies, et que nous fassions en sorte que le Canadien désigné par elles en tant que commandant de ces forces ne soit pas abandonné, dans la mesure où nous y pouvons quelque chose, en lui procurant ce qu'il croit devoir recevoir et qu'il ne recevrait probablement pas d'autres pays qui participent à cette action de l'ONU.

M. Pallett: Pourquoi pas?

Le très hon. M. St-Laurent: Pourquoi pas? J'espère bien qu'on n'ira pas se demander pourquoi pas. J'espère qu'on conviendra unanimement que c'est là ce que doivent faire les Canadiens. C'est un espoir que j'exprime. J'incline du reste à croire que même l'honorable député partagera cet espoir.

L'hon. M. Sinclair: Bravo! Bravo! Nous l'espérons.

M. Pallett: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre, pour éclaircir ce que j'ai dit.

M. Stuart (Charlotte): Encore une!

M. Pallett: En disant "Pourquoi pas", je demandais pourquoi les autres pays ne feraient-ils pas leur part puisqu'il s'agit d'une armée des Nations Unies.

Le très hon. M. St-Laurent: Les autres pays font leur part, mais on a émis l'avis que leur part devrait prendre la forme d'un bataillon, d'une unité qui pourrait servir comme telle, et c'est là la première proposition qui nous a été faite. Or, d'autres choses sont nécessaires. On aurait dit, je crois, que nous armons nos gens de machines à écrire plutôt que de mitrailleuses. Ceux qui connaissent quelque peu l'administration d'une